



Le 30 juin 2010

Protocole d'été, caduc à l'automne !

A l'approche du mois de juillet, le temps n'est pas arrêté, ni à la DGAC ni ailleurs ! L'UNSA-ICNA fait un point sur les sujets qui restent d'actualité, au-delà de la pointeuse qui apparaît de plus en plus comme un écran de fumée déployé par l'administration... Que penser ainsi de la validité ou l'intérêt d'un accord signé avant des réformes qui comme la loi sur le financement de la sécurité sociale 2009 nous impacteront ?

Négociations protocolaires

Ce lundi 21 juin, l'UNSA-ICNA a, avec la majorité des syndicats de la DGAC, claqué la porte de la plénière protocolaire. Comment accepter, alors que l'administration s'est clairement trompée depuis 9 mois de méthode, un calendrier irréaliste, une urgence inventée et de circonstance dont le seul but est d'anticiper la remise du rapport Savary et donc d'empêcher tout vrai débat sur le FABEC ?

Car la réalisation du FABEC, et le mode d'intégration choisi, reste bien le principal enjeu des discussions à venir ! Il est évident que dans un FABEC fusionnel, lorsque les contrôleurs français auront tous un beau contrat de travail « FABEC Company » avec (comme tous les autres contrôleurs du FABEC) des horaires individualisés, la question de la pointeuse et de sa-

voir si la V2 succédera oui ou non à la V1, sera particulièrement anecdotique...

C'est de l'avenir de la DGAC dont il s'agit, de nos Approches, de notre Outre-Mer ; c'est contre le démantèlement du modèle ICNA que l'UNSA-ICNA se bat. Les enjeux méritent donc qu'on se donne le temps de faire un vrai accord. Le rapport de forces actuel joue d'ailleurs en la faveur des personnels !

L'UNSA-ICNA a demandé au ministre avec d'autres organisations syndicales, à ce que la DGAC et sa DSNA reviennent sur une position raisonnable garantissant un équilibre de dialogue social réellement et de nouveau à l'écoute de l'ensemble des propositions de chacun.

Retraites

Plus tard dans la semaine, le jeudi 24 juin, 2 millions de Français étaient dans la rue pour protester contre le projet de réforme des retraites du gouvernement. L'UNSA, auquel l'UNSA-ICNA est affilié, a participé au mouvement de contestation pour que ce projet soit modifié et surtout ouvert au dialogue, puisque Eric Woerth (en charge des négociations) a déclaré celui-ci « non négociable ». Si l'UNSA considère qu'il faut agir pour solutionner le problème de financement des retraites, l'effort ne doit pas être uniquement fourni par les salariés, mais aussi par les revenus du capital (au-delà d'une obole symbolique) et doit mieux prendre en compte un certain nombre de problématiques, dont celle de la pénibilité et de l'espérance de vie d'une catégorie professionnelle.

En l'absence d'informations précises sur les conséquences de cette réforme sur le corps des ICNA, l'UNSA-ICNA (comme souvent lorsqu'il s'agit de mouvements non strictement professionnels) a laissé toute liberté à ses adhérents pour suivre ou non ce mouvement, chacun en fonction de sa sensibilité propre, dans une optique de solidarité.

Maintenant que le projet de loi correspondant a été rendu public, on peut voir que les ICNA sont nommément touchés par cette réforme :

- Passage progressif de 15 ans à 17 ans la durée minimale de service actif pour l'ouverture des droits à pension ;
- Passage progressif de 50 ans à 52 ans de l'âge de l'ouverture des droits à pension ;
- Passage progressif de 57 ans à 59 ans de la limite d'âge du corps.

Notre site : www.icna.fr

Votre contact : unsa@icna.fr

Il est à noter que cette dernière mesure se fait sans préjudice de la possibilité (inscrite dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2009 et qui est l'objet de tant de contentieux aujourd'hui) de poursuivre jusqu'à 65 ans sur la base du volontariat ! Il ne s'agit donc en aucun cas d'un « bouclier » contre ces demandes de déplafonnement, mais d'une mesure qui vise à terme à imposer une décote aux ICNA qui prendraient leur retraite avant 59 ans sans avoir tous leurs trimestres !

Voilà donc un sujet de réflexion (voire d'inquiétude) majeur pour la profession. Pendant ce temps-là, certains s'escriment à définir un moratoire qui ne rentrera en vigueur que dans plus d'un an (il faut

Respect des procédures

Comme à chaque été aéronautique, des tensions liées à la mise en place des régulations et autres mesures tactiques nécessaires à la protection des secteurs de contrôle apparaissent, qu'elles soient entre contrôleurs et pilotes, contrôleurs et encadrement ou même entre collègues. Cette année, les conséquences de ces mesures sont d'autant plus fortes et aigues que les ICNA ne se sentent absolument plus soutenus par leur encadrement supérieur et hésitent maintenant à « sortir des clous réglementaires », en engageant au passage leur propre responsabilité. Ceci s'additionne au fait que dans certains centres, les effets de la politique de réduction d'effectifs de la DGAC commencent à sérieusement se sentir...

En cette période difficile et inconfortable pour tous, l'UNSA-ICNA appelle les contrôleurs à ne pas céder

passer au Conseil d'Etat puis au Parlement, pas évident en pleine réforme des retraites...), ne pourra s'appliquer aux cas qui sont déjà en jugement et qui n'est prévu pour être valable que jusque 2012 et le FABEC. Autant dire qu'il ne sert essentiellement à rien...

L'UNSA-ICNA appelle à la plus grande vigilance de tous sur ce dossier : notre profession est particulièrement menacée. Dans le cadre du protocole, l'UNSA-ICNA demandera la mise en place d'un dispositif garantissant aux ICNA ayant passé un nombre d'années en exploitation (à déterminer) de pouvoir partir avec le taux plein.

aux diverses pressions à caractère économique, qu'elles soient exercées par les compagnies (par le biais des pilotes) ou directement par notre administration. La mission de sécurité doit passer en premier. Et puisque le calme et la sérénité en salle de contrôle concourt également à la sécurité, l'UNSA-ICNA appelle aussi au respect entre collègues. Conformément à la réglementation, c'est le principe du secteur receveur qui décide ce qui doit s'appliquer, sans qu'il n'y ait lieu de polémiquer.

Que les ICNA soient toutefois conscients qu'en cas d'incident, tout écart par rapport au MANEX (et ce, quelle que soit la « pratique opérationnelle habituelle ») sera retenu à charge contre le contrôleur en fonction. Les exemples ne manquent malheureusement pas... Chacun doit donc en conscience prendre ses responsabilités !

Que faut-il faire quand l'entraîneur d'une équipe aux résultats effroyables (*endettement morbide de la DGAC, crise interne de dialogue social à la DSNA, erreur de positionnement stratégique dans le FABEC, divorce entre les ICNA et un encadrement qui ne sait même pas expliquer la plus-value de l'organisation du travail de ses propres employés, etc.*) est en désaccord total avec 70% des joueurs ? Que faut-il faire lorsque ceux-ci n'adhèrent plus à son projet, ne croient plus en ses analyses ?

La crise interne de la DGAC (et de sa DSNA) est née à la fois d'une grave erreur de management et d'analyse (*amenant à prendre sur le FABEC une position inverse de celle de l'Etat allemand*), depuis la DSNA jusqu'au cabinet du secrétariat d'Etat, et d'un dialogue social devenu trop opaque et déséquilibré pour que les personnels s'y reconnaissent réellement.

Il est désormais indispensable de repartir sur de nouvelles, de meilleures bases. L'UNSA-ICNA sera présent à la prochaine plénière protocolaire afin d'évaluer l'écoute de la DGAC et espérons-le de ses nouvelles ambitions, pour un dialogue social régénéré et enfin respectueux de ses personnels.